



المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

09 SEP. 2026

COMMUNIQUÉ

À L'ATTENTION DES ENTREPRISES EXERÇANT DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES LIÉES À L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des entreprises exerçant les activités professionnelles liées à l'industrie cinématographique énumérées ci-après qu'elles sont tenues, en fonction de leur date de création, d'accomplir les formalités suivantes :

Pour les entreprises créées avant l'entrée en vigueur de la loi n° 18.23 relative à l'industrie cinématographique et à la réorganisation du Centre Cinématographique Marocain : mettre à jour, auprès du Centre Cinématographique Marocain, les données et documents les concernant;

Pour les entreprises créées après l'entrée en vigueur de ladite loi : déposer auprès du Centre Cinématographique Marocain une déclaration préalable à l'exercice de leur activité, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sont concernées par ces formalités les entreprises exerçant les activités suivantes :

- Studios de tournage de films cinématographiques et d'œuvres audiovisuelles ;
- Studios de prestations de postproduction ;
- Studios de production de films d'animation ;
- Laboratoires de l'industrie cinématographique ;
- Sociétés spécialisées dans l'écriture de scénarios ;
- Agences de prestations artistiques cinématographiques (casting) ;
- Sociétés de location de matériel de tournage de films cinématographiques et d'œuvres audiovisuelles ;
- Sociétés d'équipement de salles de cinéma ;
- Sociétés spécialisées dans les équipements destinés aux festivals, manifestations et caravanes cinématographiques.

En conséquence, les entreprises concernées sont invitées, selon leur situation, à mettre à jour leurs données ou à déposer leur déclaration préalable auprès du Centre Cinématographique Marocain, **au plus tard le 30 septembre 2026**. La formalité accomplie doit être assortie des documents suivants :

- Le dossier juridique de l'entreprise ;
- Une fiche technique précisant la nature de l'activité ou des activités professionnelles exercées par l'entreprise ;
- Le plan architectural du studio, du laboratoire ou de l'espace dans lequel sont exercées les activités professionnelles liées à l'industrie cinématographique ;
- La liste des ressources humaines employées par l'entreprise, avec indication de leurs qualifications;
- La liste des moyens techniques, du matériel et des équipements dont dispose l'entreprise, (**établie conformément au tableau-type annexé au présent communiqué**) ;
- La liste des films cinématographiques ou des œuvres audiovisuelles à la réalisation desquels l'entreprise a participé.



ANNEXE AU COMMUNIQUÉ
FICHE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE À L'ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE
ET IDENTITÉ VISUELLE

1. Renseignements relatifs à l'entreprise

Dénomination sociale	
Date de création	
Adresse du siège social	
Adresse électronique de l'entreprise	
Téléphone	
Représentant légal	
Nature de l'activité	
Identifiant fiscal (IF)	
Identifiant commun de l'entreprise (ICE)	
Numéro du registre du commerce (RC)	
Capital social	
Numéro d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)	
Nombre de salariés déclarés	



2. Renseignements relatifs aux moyens techniques, au matériel et aux équipements disponibles

N°	Nature des moyens techniques / du matériel / des équipements	Type	Dénomination	Fabricant	Quantité disponible	Année d'acquisition	Caractéristiques techniques
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

**Cachet de l'entreprise et signature
de son représentant légal**

